

Présentation des commissions

Dr. Olivier Petit

*Commission
de recours
Amiable*

Commission de recours amiable

Composition

4 Titulaires

D^r Thierry Lardenois
D^r Olivier Petit
M^{me} Joëlle Perrin
D^r Jean-Luc Friguët

4 Suppléants

D^r Éric Michel
D^r Jean-Marc Chinchole
D^r Isabelle Domenech-Bonet
D^r Martine Pelaudeix

Commission de recours amiable

→ Examine individuellement :

- les demandes de réduction des majorations de retard.
- les réclamations contre les décisions de la Caisse.
- les réclamations concernant l'application des textes législatifs et réglementaires, en particulier dans le cadre du cumul retraite/activité libérale.

Mais les décisions sont soumises à la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de Sécurité sociale (MNC)

- Elles peuvent être contestées dans le délai de 2 mois devant le Tribunal des Affaires de Sécurité sociale.

Commission de recours amiable

Activité 2017 : 11 Commissions

1 562 décisions

dont 1 312 portant sur les demandes de remises de majorations de retard

Taux moyen de remise des majorations de retard

- Remises en 1997 : 56,12 %
- Remises en 2017 : 97,14 %

Montant des remises : 4,16 M€

Commission de recours amiable 2017

- 27 demandes de réduction supérieures aux barèmes
- 33 contestations d'affiliation
- 11 contestations de la date d'ouverture des droits à la retraite ou à pension d'invalidité
- 0 demande d'exonération pour raisons de santé
- 8 contestations du mode de calcul de la pension
- 1 remise d'indus
- 34 contestations sur l'assiette des cotisations (dont 29 dossiers cumul retraite activité libérale)
- 12 demandes portant sur les conditions administratives d'ouverture de droits
- 121 contestations de mises en demeures
- 3 cas particuliers

Présentation des commissions

Dr. Jean Chaccour

*Commission
de
placements*

Commission de placements

Composition

→ 3 administrateurs minimum

D^r Thierry Lardenois
D^r Olivier Petit
D^r Éric Michel
D^r Sylviane Dutrus
M^{me} Joëlle Perrin
D^r Sabine Monier
D^r Alexis Marion
D^r Jean-Marc Chinchole

D^r Jean-Marc Canard
D^r Isabelle Domenech-Bonet
D^r Dominique Engalenc
D^r Hervé Enraygues
D^r Éric-Jean Evrard
D^r Christian-Frédéric Fourcade
D^r Jean-Luc Friguët
D^r Christophe Grimaux
D^r Martine Pelaudeix

Commission de placements

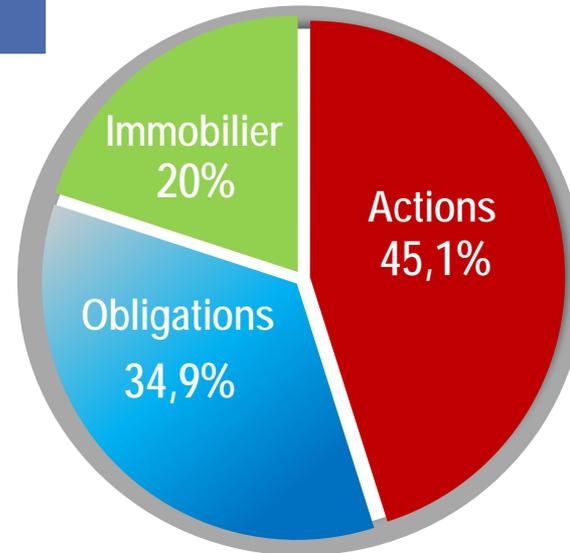
- Détermine l'allocation tactique d'actifs.
- Choisit les investissements en valeurs mobilières de la Caisse.
- A pour objectif de maintenir la rentabilité à long terme des placements avec un risque limité, dans le respect des contraintes réglementaires.

Commission de placements

Quelques chiffres en 2017

Patrimoine de la Caisse au 31/12/2017
(en valeur de marché)

7,6 milliards d'euros



Commission de placements

Quelques chiffres en 2017, concernant le régime complémentaire

• Cotisations	965 M€
• Prestations	- 1 088 M€
<hr/>	
<i>Résultat technique</i>	- 123 M€
<hr/>	
• Produits financiers nets	+ 50 M€
• Frais administratifs et FAS	- 14 M€
<hr/>	
<i>Besoin de financement</i>	- 87 M€

Commission de placements

Quelques chiffres en 2017, concernant le régime complémentaire (suite)

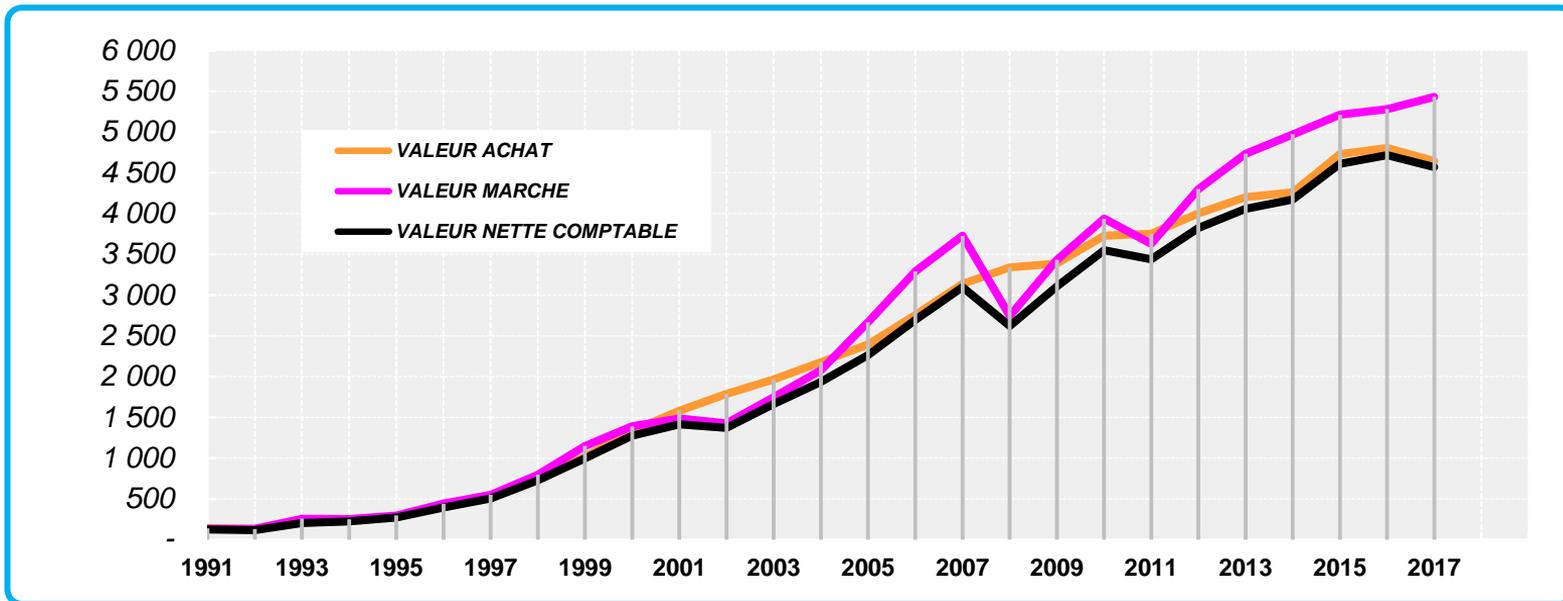
<i>Besoin de financement</i>	- 87 M€
• Désinvestissements nets en titres financiers	+ 226 M€
• Désinvestissements nets en fonds immobiliers	+ 6 M€
• Investissements nets en immeubles	- 48 M€
<i>Variation de trésorerie</i> ⁽¹⁾	+ 97 M€

⁽¹⁾ Affectés principalement à l'acquisition d'un immeuble en janvier 2018, et la couverture des engagements sur FPCI.

Commission de placements

Évolution du portefeuille titres – Régime complémentaire

(au 31/12 - en millions d'euros)



Présentation des commissions

Dr. Thierry Lardenois

*Commission
du Fonds
d'action
sociale*

Commission du Fonds d'action sociale

Composition

→ Nombre non limité
pour les trois dernières années

D^r Thierry Lardenois
D^r Olivier Petit
M^{me} Joëlle Perrin
D^r Jean-Marc Chinchole
D^r Frédéric Bridoux
M^{me} Geneviève Colas

Dr Isabelle Domenech-Bonet
D^r Dominique Engalenc
D^r Éric-Jean Evrard
D^r Jean-Luc Friguet
D^r Christophe Grimaux
D^r Patrick Wolff



Comment est saisi le Fonds d'action sociale

Les demandes individuelles : formulaires disponibles sur le site internet

- Secours ponctuels aux cotisants, allocataires ou prestataires en difficulté (96 dossiers en 2017).
- Aides aux cotisants redevables de cotisations (sous forme de dons ou d'avances) (53 dossiers en 2017).
- Prises en charge d'une partie des cotisations ASV (138 dossiers en 2017).

Les prises en charge à l'initiative de la CARMF

- Exonérations de cotisations accordées pour raison de santé au régime complémentaire (prises en charge de l'exonération des cotisations de médecins malades : 1 713 dossiers en 2017).
- Exonérations au titre de l'article L.136-2 du code de la Sécurité sociale (1 165 dossiers en 2017).

Le FAS travaille en symbiose avec le CNOM

- avec la commission d'entraide du CNOM.

Commission du Fonds d'action sociale

Domaines d'intervention

Pour les allocataires et les prestataires

- Attribution de secours divers aux allocataires, prestataires ou ayants droit en difficulté.
- Secours forfaitaires attribués aux allocataires exonérés totalement de CSG et de CRDS.
- Aide aux enfants âgés de plus de 25 ans, qui n'ont plus le droit aux rentes d'éducation du régime invalidité-décès et poursuivant leurs études.

Commission du Fonds d'action sociale

Domaines d'intervention

Pour les cotisants

- Attribution d'aides sous forme d'avance, de secours ou de prise en charge totale ou partielle des cotisations obligatoires dues par les cotisants momentanément empêchés de les régler par suite de circonstances exceptionnelles ou d'insuffisance de ressources de leur ménage, notamment en vue de l'ouverture éventuelle de droits et prestations.
- Si le revenu non salarié net est inférieur à 39 228 €, prise en charge partielle de la cotisation ASV sous certaines conditions.

Commission du Fonds d'action sociale

Quelques chiffres en 2017

3 213 dossiers traités

- 2,84 M€ d'aides accordées, dont :
 - 1,35 M€ de dons,
 - 1,49 M€ d'avances remboursables.

À ces sommes il convient de rajouter 4,16 M€ de remises majorations de retard.

Commission du Fonds d'action sociale

Missions du délégué

Rôle d'intermédiaire entre la CARMF et les adhérents

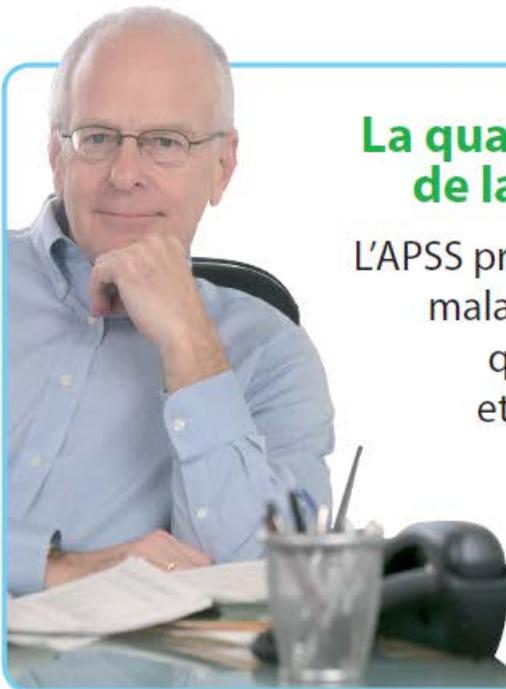
- information,
- enquête sur demande de la CARMF,
- intervention auprès des services de la CARMF sur demande de l'adhérent,
- signalement de situations difficiles.

Un médecin sollicite le Fonds d'action sociale

Le délégué doit renseigner la commission du FAS sur :

- son état de santé (sans pratiquer d'examen médical),
- sa situation familiale et sociale,
- sa situation financière et patrimoniale,
- ses perspectives d'avenir.

Commission du Fonds d'action sociale



La qualité des soins dépend de la santé du soignant

L'APSS prend en charge les soignants
malades dans des structures
qui leur sont dédiées,
et dans le respect total
de l'anonymat.

APSS
0622



0826 004 580

(0,15 €/minute)

www.apss-sante.org

Présentation des commissions

Dr. Hervé Entraygues

*Commissions
médicales*

Commissions médicales

Composition

→ Nombre non limité

D^r Éric Michel
D^r Sylviane Dutrus
D^r Sabine Monier
D^r Alexis Marion
D^r Jean-Marc Canard

D^r Louis Convert
D^r Hervé Entraygues
D^r Christian-Frédéric Fourcade
D^r Andrée Parrenin
D^r Martine Pelaudeix

Commissions médicales

- Contrôle les dossiers des bénéficiaires de l'indemnité journalière,
- Se prononce sur les demandes de pension d'invalidité,
- Se prononce sur les demandes de reconnaissance de l'inaptitude.

Commissions médicales

Quelques chiffres en 2017

927 dossiers traités
(6 291 dossiers vus par les médecins contrôleurs)

24,0 M€ d'indemnités journalières

14,8 M€ - de pensions d'invalidité,
- majorations familiales pour conjoint, pour tierce personne,
- et les rentes aux conjoints et aux enfants à charge.

Commissions médicales



Nature des affections des médecins en indemnités journalières (toutes spécialités confondues)

	2015	2016	2017
Cancéreuses	31,08 %	28,79 %	28,68 %
Psychiatriques	20,01 %	20,38 %	18,27 %
Maladies rhumatismales	11,42 %	10,06 %	11,79 %
Lésions traumatiques	9,18 %	11,91 %	11,13 %
Autres	28,31 %	28,86 %	30,13 %

1 527 médecins en 2017

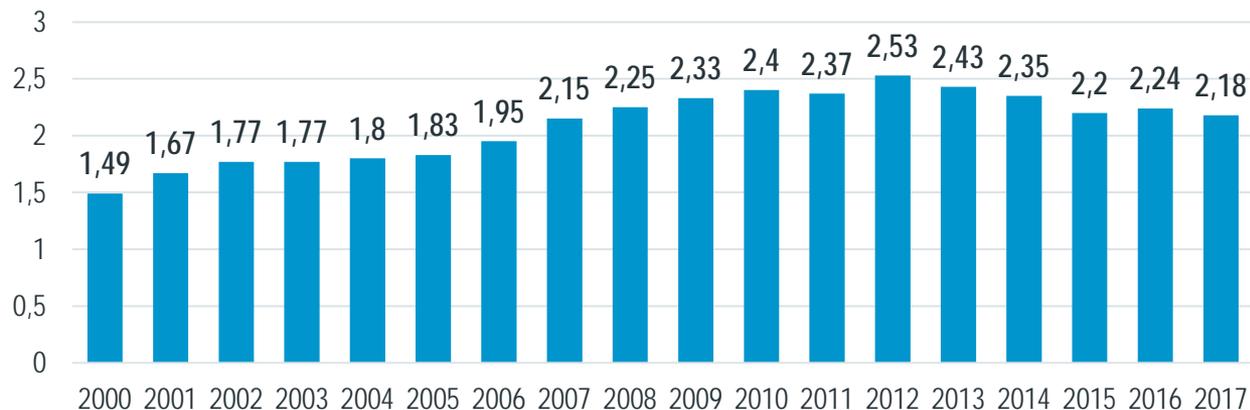
Commissions médicales

Année 2017

24,0 M€ d'indemnités journalières versées

268 088 journées indemnisées

Rapport journées indemnisées / cotisants



Commissions médicales

Nature des affections des médecins en invalidité définitive

(toutes spécialités confondues)

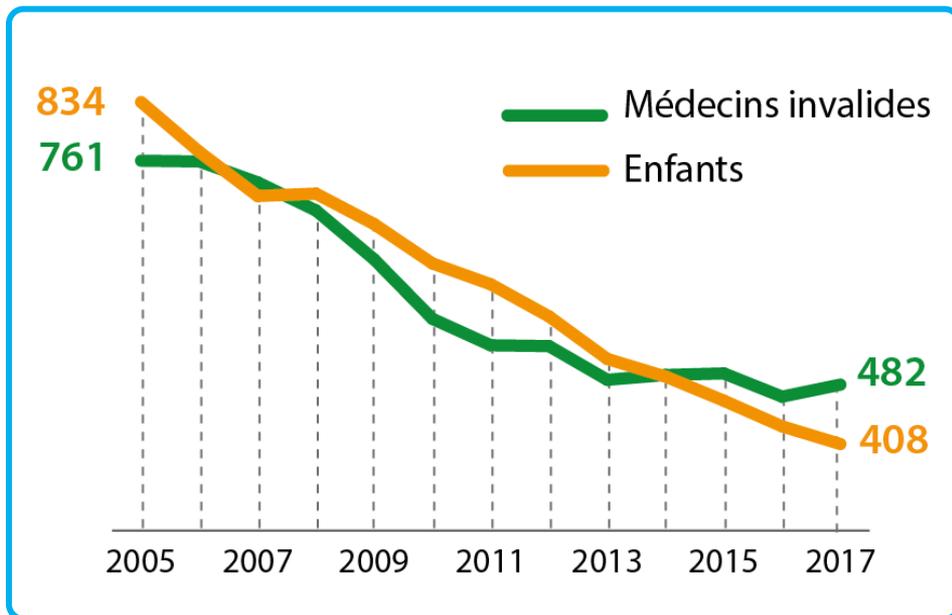


	2015	2016	2017
Psychiatriques	42,18 %	43,05 %	42,83 %
Système nerveux	18,93 %	17,61 %	17,46 %
Cancéreuses	11,93 %	11,74 %	12,32 %
Maladies rhumatismales	6,38 %	7,24 %	6,80 %
Autres	20,58 %	20,36 %	20,59 %

544 médecins en 2017

Commissions médicales

Évolution du nombre des médecins invalides et des enfants de médecins invalides au 1^{er} juillet



14,8 M€ versés en 2017
(pensions d'invalidité, majorations pour tierce personne, enfants, conjoints et rentes).

Commissions médicales

Répartition des bénéficiaires des indemnités journalières selon la classe de cotisation (1^{er} semestre 2018).

	Cotisants	Bénéficiaires des IJ	%
Classe A	25 379	259	1,02 %
Classe B	51 869	635	1,22 %
Classe C	33 746	268	0,79 %

Commissions médicales

Répartition des médecins invalides
selon la classe de cotisation (au 1^{er} juillet 2018).

	Cotisants	Médecins invalides	%
Classe A	25 379	99	0,39 %
Classe B	51 869	330	0,64 %
Classe C	33 746	49	0,15 %

Présentation des commissions

Dr. Alexis Marion

*Commission
des marchés*

Commission des marchés

Composition

5 Titulaires

D^r Éric Michel
D^r Sylviane Dutrus
D^r Alexis Marion
D^r Jean-Marc Chinchole
D^r Hervé Entraygues

5 Suppléants

D^r Thierry Lardenois
D^r Olivier Petit
D^r Sabine Monier
D^r Éric-Jean Evrard
D^r Jean-Luc Friguet

Commission des marchés

Seuils d'intervention des appels d'offres ouverts

- Fournitures et services : > 144 000 € HT
- Travaux : > 500 000 € HT
- Les marchés inférieurs à ces seuils mais supérieurs à 25 000 € HT font l'objet d'une procédure de mise en concurrence adaptée.
La décision d'attribution de ces marchés relève du Directeur de la CARMF.

Procédure

- Cahier des charges établi par la CARMF
- Publication au BOAMP
- Toutes les entreprises peuvent être candidates

Commission des marchés

- Au regard de l'étude approfondie réalisée par l'administration :
 - Détermine le classement des offres.
 - Attribue le marché.
 - Établit un procès verbal.

- Critère de choix les plus fréquemment retenus
 - prix 40 %
 - qualité 60%

Commission des marchés

Quelques chiffres en 2017

6 réunions
14 marchés + 1 avenant

Montant total → 6,86 M€

Marchés 2017

- Travaux de réhabilitation d'un immeuble haussmannien (6 lots)
(Avenue Mac Mahon – Paris 17^e).
- Acquisition et maintenance d'une architecture micro-informatique.
- Prestations de migration du Mainframe
(Environnement z/VM et z/VSE vers z/OS).
- Acquisition et maintenance d'un ordinateur central.
- Prestations de conception et réalisation des élections 2018.
- Prestation de nettoyage du Siège social de la CARMF.
- Avenant n°1 – Travaux complémentaires (immeuble Avenue Marceau – Paris 8^e).
- Maîtrise d'œuvre réhabilitation d'un immeuble (Rue Boissière-Paris 16^e).
- Prestation de service d'expertise immobilier.
- Implémentation et maintenance d'une solution de système comptable.